

Absents et excusés : -

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux pour ce Conseil un peu particulier et lis le texte suivant :

« Tout d'abord, ayons tous une pensée pour les victimes du coronavirus, mais également pour celles et ceux qui ont perdu un être cher durant ces circonstances particulières, que ce soit en raison du virus ou non. Les mesures imposées ont perturbé l'organisation des cérémonies funéraires et ont rendu le deuil plus difficile encore. Nous savons l'importance d'être entouré de sa famille et de ses amis dans pareille situation. Prenons le temps de penser à tous ceux qui souffrent.

Face à la crise sanitaire due au coronavirus, une merveilleuse solidarité s'est néanmoins mise en place dans notre commune : des bénévoles ont fabriqué des masques et des visières de protection, d'autres ont proposé de faire les courses pour des personnes à risque.

De nombreuses marques de sympathie et de soutien à l'égard du personnel soignant, mais également envers tous les travailleurs de première ligne, ont fleuri sur les réseaux sociaux et aux fenêtres des maisons. À toutes et tous, je voudrais leur dire « merci ».

Au vu des statistiques, Antoing est jusqu'à présent une commune exemplaire. Peu de cas ont été recensés sur notre territoire et les personnes les plus vulnérables ont pu être protégées dans les homes de notre entité. Être séparés de leur famille n'a pas dû être évident pour les résidents de ces institutions (maisons de repos et home pour personnes handicapées), mais les mesures de protection ont permis de préserver leur santé et je félicite les acteurs qui les ont mises en place.

De plus, il me revient de la police que les Antoingiens respectent, de manière générale, très bien les mesures imposées. Dans le contexte actuel de déconfinement, j'en appelle à votre civisme et à votre sens des responsabilités et vous demande de tenir bon.

Afin de diminuer les risques de contagion, j'insiste pour que les gestes barrières soient respectés. Je recommande fortement le port du masque dans les lieux publics, et impérativement lorsque la distance ne peut être garantie. Les masques ont été distribués aujourd'hui par les employés communaux : faites-en bon usage.

Prenez soin de vous et des autres ».

1. Organes

a) Démission d'un conseiller communal

Suite à la demande par mail du 1^{er} mars 2020 introduite par Monsieur Grégory COURTOIS, conseiller communal pour le Groupe GO, le Conseil Communal, à l'unanimité, accepte sa démission. Le Président remercie Monsieur COURTOIS pour son implication durant toutes ces années et lui souhaite bon vent pour la suite.

Monsieur COURTOIS sort de séance

b) Le Président signale avoir procédé à la vérification des pouvoirs pour l'installation de Monsieur Fabien VERSCHEURE, Conseiller Communal suppléant dans la liste GO. Après

avoir prêté le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge », Monsieur VERSCHEURE est installé comme Conseiller Communal.

- c) A l'unanimité, le Conseil approuve la fixation de l'ordre de préséance des conseillers communaux suite à l'installation de Monsieur VERSCHEURE.
- d) Monsieur VERSCHEURE déclare s'apparenter au CDH.

Agents traitants : Pascal DETOURNAY/Sonia KENNIS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

- e) Tableau des représentations au sein des intercommunales et organismes divers - modifications

Suite à la démission de Monsieur Grégory COURTOIS en qualité de conseiller communal, il y a lieu de le remplacer au sein des organismes suivants :

- ASBL Office du Tourisme
- Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut
- Ores Assets
- IMSTAM
- Société de logement du Haut Escout
- Commission Locale de Développement Rural
- Commission Communale de l'accueil

Le Groupe GO précise que Monsieur Fabien VERSCHEURE reprend l'ensemble des mandats de Monsieur COURTOIS.

Agent traitant : Martine ROOS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Tutelle

Le Conseil Communal prend connaissance des décisions de tutelle suivantes, pour information :

- a) Tutelle générale - Approbation des règlements relatifs à la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices, et à la redevance sur la délivrance de sacs poubelle votés pour l'exercice 2020 ;
- b) Tutelle générale – Approbation de la décision du Conseil communal de ne pas lever de taxe sur les carrières et sablières et de se contenter de la compensation pour l'exercice 2020 ;
- c) Tutelle générale – Approbation de la décision du Conseil communal de lever une taxe complémentaire sur les carrières et sablières pour l'exercice 2020.

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Crise sanitaire – dispositions

Le Président précise, qu'avant de ratifier les décisions prises par le Collège disposant des pleins pouvoirs, il tient à informer le Conseil des mesures supplémentaires décidées par le Collège et qui seront soumises au prochain Conseil Communal.

- Le Collège du 15 mai a décidé de permettre aux citoyens d'acheter des chèques-cadeaux en ligne auxquels la Ville ajoutera un pourcentage de 10 %. Ces chèques devront être utilisés dans un commerce local.
- Le Collège du 20 mai a souhaité prendre d'autres mesures :
 - Les commerçants qui ont dû fermer leur établissement recevront une prime de minimum 500 € (total : +/- 25.000 €).
 - Étant donné que toutes les festivités ont dû être annulées jusque fin août :
 - les associations pourront louer gratuitement une salle (Scaldis ou autre) en 2020 et 2021 pour organiser un événement afin de récolter un peu d'argent pour compenser la festivité annulée ;
 - les associations pourront bénéficier de la gratuité du matériel (tables, chaises, podiums, barrières, ...) pour leurs événements en 2020 et 2021.
 - Tous les subsides sont maintenus.
 - Le Collège souhaite redynamiser les commerces grâce à des nouveautés lors de la Braderie et du Marché de Noël. Il souhaite également qu'une fête populaire soit organisée.
 - Le Collège propose un concours spécial dans le bulletin communal de juin : 1.000€ de bons d'achat à gagner et à faire valoir chez nos commerçants.
 - Le Collège soutient les clubs sportifs :
 - Le Collège fera une demande de subvention à la Région wallonne, pour soutenir la réouverture des infrastructures sportives. Cette subvention sera financée à 50% par la Région Wallonne et à 50% par la commune.
 - Le Collège relaiera aux clubs sportifs toutes les informations de la Fédération Wallonie-Bruxelles leur permettant d'obtenir une subvention pour la reprise de leurs activités.

Nous tenons à rappeler que toutes les mesures envisagées ont un coût qu'il faut impérativement prendre en considération.

Le compte de 2020 sera impacté par la crise (diminution des recettes).

Suite aux recommandations de notre Directeur financier, des limites budgétaires à ne pas dépasser ont été fixées pour ne pas mettre en péril les finances communales. La crise aura encore des conséquences sur nos finances durant plusieurs années (notamment avec une diminution de l'IPP).

Le Collège communal a géré la crise de manière raisonnée et prudente et propose des actions réalisables.

Le Directeur Général signale, qu'en tant que chef du personnel, il a été amené, suite aux décisions prises par le Gouvernement Fédéral le 17 mars 2020, à prendre des mesures dès le lendemain. Il rappelle qu'il était tout d'abord demandé aux administrations locales de continuer à fonctionner pour le bien des citoyens. C'est ainsi que, dès le 18 mars, les services ont fonctionné à bureaux fermés du lundi au vendredi de 08 h à 12 h. Des tournantes ont été organisées dans les différents services. La prise de rendez-vous pour les besoins urgents des citoyens a été maintenue durant ces heures. En cas de litige quant à l'urgence, c'est le Directeur Général qui a tranché.

Au niveau des services techniques, le personnel a également travaillé selon un système de tournante avec 7 ou 8 ouvriers par jour. Ce service minimum visait avant tout à assurer la salubrité publique, la sécurité et les dépannages de première nécessité.

L'ensemble du personnel non occupé a été placé en dispense de service et est demeuré mobilisable à tout moment.

Suite au déconfinement décidé par le Conseil National de Sécurité (CNS) du 24 avril 2020, un protocole de déconfinement des services communaux à partir du 11 mai a été rédigé conformément aux dispositions dudit CNS, sur base du guide générique contre la propagation du Covid-19 et en collaboration avec le Conseiller en Prévention Interne et les Directeurs Généraux de Wallonie Picarde. Ce protocole a été approuvé par les syndicats.

Le Directeur Général ajoute que, depuis le début de la crise, le premier objectif était bien évidemment la préservation de la santé de tous les membres du personnel en instaurant des mesures, préconisées par les instances fédérales, et adaptées à notre institution (distanciation sociale, hygiène, dispenses de service, présentiels en alternance, ...). Présentement, avec toutes les réserves liées au secret médical, on peut raisonnablement croire que les mesures prises ont évité une propagation de la pandémie au sein de nos services. Nous avons par ailleurs réussi le pari de maintenir le service minimal au citoyen. L'enjeu était de taille et il a fait appel avant tout au bon sens et à l'autodiscipline de chacun(e).

La distanciation sociale est et reste le maître-mot de cette sortie de confinement. Le lavage régulier des mains au savon et/ou gel hydro-alcoolique et toutes autres mesures d'hygiène générale restent bien évidemment d'application.

Seul le service population/état civil est redevenu accessible à la population sans prise de rendez-vous préalable aux heures normales d'ouverture des bureaux à dater de ce jour. Les permanences du service population ne sont pas prévues jusqu'à nouvel ordre.

Pour les autres services, les rendez-vous se tiennent exclusivement dans la salle du Collège Communal ou dans la salle du Conseil Communal et avec une seule personne à la fois. Le port du masque et des gants est obligatoire tant pour le personnel que pour le citoyen. A l'issue de la réunion, le membre du personnel concerné assurera lui-même la désinfection des lieux (table, chaises, clenches de porte, ...).

Les visites domiciliaires et de chantiers (indicateur-expert, plans d'implantation, affichage avis d'enquête, ...) sont autorisées moyennant respect des mesures de distanciation sociale, de sécurité sanitaire et avec utilisation des moyens précités (masque, gants et gel). Sauf nécessité impérieuse et accord préalable du Directeur Général, aucune autre réunion ne peut être organisée et aucun membre du personnel n'est autorisé à participer à une réunion à l'extérieur du bâtiment.

Au niveau des déplacements avec les véhicules communaux, le déplacement seul est la règle, à deux l'exception (1 personne devant, une personne derrière et port du masque obligatoire) et à trois l'interdiction.

Le personnel enseignant, celui de la crèche et de la bibliothèque ont également reçu des mesures spécifiques tant de la commune que des instances supérieures (ONE, Fédération Wallonie/Bruxelles).

L'Office du Tourisme, quant à lui, rouvrira ses portes le 08 juin prochain. Diverses mesures ont été prises pour les visites tant du musée « le Triangle Blanc » que pour le château des Princes de Ligne.

En conclusion, le Directeur Général tient à féliciter tout le personnel communal pour le travail accompli durant cette période difficile et pour la confiance qu'il lui a témoignée dans les décisions qu'il a été porté à prendre. Le contexte anxiogène de cette crise sanitaire a parfois été sujet à discussions sur les mesures prises mais cela s'est toujours passé et se passe encore aujourd'hui dans les meilleures conditions et dans un dialogue constructif. Chacun réagit à sa manière dans une telle situation et, pour celui qui décide, il n'est pas toujours aisé de tenir compte de l'anxiété voire de la peur de certains face à un ennemi invisible.

Le Directeur Général tient également à remercier le Collège Communal et son Bourgmestre en tête pour l'avoir soutenu dans la gestion globale du fonctionnement de nos services. Depuis le début de cette crise, les instructions n'ont fait que changer chaque jour et ce, dans tous les domaines que la commune gère et croyez-bien qu'il y en a... Il en veut pour preuve que nous avons reçu ce matin-même les circulaires ministérielles relatives aux décisions prises hier soir pour la possible reprise de l'enseignement maternel et primaire respectivement les 02 et 08 juin prochain. Des discussions avec les directions scolaires, l'échevin concerné, le conseiller en prévention, la référente enseignement et d'autres interlocuteurs, nous ont permis d'élaborer le schéma de reprise qui sera soumis au Collège Communal de demain matin. L'urgence est devenu notre quotidien depuis plus de 3 mois mais nous gardons le cap, c'est le plus important !

Monsieur VIVIER signale qu'il interviendra plus tard mais souligne avoir déjà des réponses partielles à ses questions.

Mesures adoptées conformément aux nombreux arrêtés pris dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, et notamment l'arrêté du 18 mars 2020 du Gouvernement Wallon de pouvoirs spéciaux n° 5 relatif à l'exercice des compétences attribuées au Conseil communal par l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, par le Collège communal :

- a. Ratification de la décision du Collège communal du 27/03/2020 accordant 3 mois de loyers gratuits (avril – mai et juin 2020) aux locataires d'immeubles commerciaux appartenant à la Ville d'Antoing (article budgétaire 511/163-01) :

<u>Etablissement</u>	<u>Situation</u>	<u>Locataire</u>	<u>Montant</u>	<u>Total</u>
L'Escale	Place du Préau, 6 à Antoing	Hautem Christelle	948,09 € X 3	2.844,27 €
Le Scaldis	Rue Wattecant, 2 à Antoing	SPRL Distri-Boissons	871,52 € X 3	2.614,56 €
Les Folies de Marine	Grand Rue, 41 à Antoing	Herremans Marine	658,48 € X 3	1.975,44 €
Studio Photo Pays Blanc	Grand Rue, 29	Kalantari Thierry	276,47 € X 3	829,41 €
Les Remparts	Place Bara, 17 à Antoing	Locatelli Yves	600,00 € X 2 800,00 € X 1	2.000,00 €
			TOTAL : 10.263,68 €	

Monsieur VINCENT estime que la gestion de la crise a été globalement bien faite mais demande à être tenu informé plus régulièrement lorsque des décisions de ce type sont prises. Dans le cas présent, c'est un geste salutaire mais cela ne concerne que 5 commerces. Nous ne sommes évidemment pas compétents pour les autres commerces loués mais c'est l'ensemble du secteur qui souffre et l'inquiétude est grandissante. Les charges resteront malgré des recettes moindres (par exemple en raison d'un nombre moindre de couverts autorisés dans les restaurants). Les premières mesures prises par le Collège représentent moins de 100.000 €. Il faudra voir si la commune peut intervenir de manière plus importante mais pas seulement envers les commerçants car les indépendants, les artistes et d'autres professions ont également besoin d'aide. Pour le marché hebdomadaire, c'est bien mais les ambulants ne vivent que de cela. Il faudrait au moins 6 mois de gratuité. D'autres mesures prises ont des impacts financiers assez minimes. Il faut voir à plus long terme ce qu'il sera possible de faire. La récente augmentation de la taxe carrière peut aider dans cette tâche.

Monsieur VIVIER signale que le groupe GO avait proposé son aide et sollicité des réunions par visio-conférence, demandes restées lettre morte. Pourquoi ne pas avoir pensé aux autres personnes touchées. Pourquoi pas une aide globale ? Il faut dialoguer avec les commerçants afin de voir ce qu'ils veulent mais toujours pas de communication et le Collège n'a pas jugé utile de contacter les groupes de l'opposition... Nous allons nous abstenir sur ce point.

Le Président précise que d'autres aides émanant d'autres pouvoirs existent également tel le droit passerelle. Tout ne doit pas être remis vers les communes. Nous avons peu de taxes à Antoing : il n'y en n'a par exemple pas sur les friteries, les terrasses, etc..., et le parking est gratuit. Nous ne savons pas enlever des taxes que nous n'avons pas mises en place ! Par ailleurs, une aide minimale de 500 € est prévue pour chaque commerce ayant dû fermer ses portes. On verra le montant en fonction des réouvertures. Nous n'avons oublié personne. Quant à l'opportunité de faire une commission sur fond de crise sanitaire, on verra comment la situation va évoluer dans les semaines qui viennent.

Par 13 voix pour et 6 abstentions (groupe GO), le Conseil ratifie ce point.

b. Ratification de la décision du Collège communal du 27/03/2020 accordant 3 mois d'abonnement gratuit aux ambulants du marché hebdomadaire.

Monsieur VIVIER demande de prendre une position forte et d'appliquer la gratuité jusque fin décembre. Les inviter à participer à la braderie ou à l'inauguration de la Place du Préau pourrait aussi être intéressant.

Le Président précise que le Collège souhaite redynamiser les commerces grâce à des nouveautés lors de la Braderie et du Marché de Noël. Il souhaite également qu'une fête populaire soit organisée.

Le Collège propose un concours spécial dans le bulletin communal de juin : 1.000€ de bons d'achat à gagner et à faire valoir chez nos commerçants.

Le Collège soutient les clubs sportifs et fera une demande de subvention à la Région wallonne pour soutenir la réouverture des infrastructures sportives. Cette subvention sera financée à 50% par la Région wallonne et à 50% par la commune.

Le Collège relaiera aux clubs sportifs toutes les informations de la Fédération Wallonie-Bruxelles leur permettant d'obtenir une subvention pour la reprise de leurs activités.

Nous tenons à rappeler que toutes les mesures envisagées ont un coût qu'il faut impérativement prendre en considération. Le compte de 2020 sera impacté par la crise (diminution des recettes).

Suite aux recommandations de notre Directeur financier, des limites budgétaires à ne pas dépasser ont été fixées pour ne pas mettre en péril les finances communales. La crise aura encore des conséquences sur nos finances durant plusieurs années (notamment avec une diminution de l'IPP). Les interventions pour les zones de secours et de police vont encore augmenter à l'avenir et nous devons être prudents sur les finances communales.

Monsieur BONNET demande si l'impact budgétaire des mesures pour le marché hebdomadaire a été chiffré. Le Président précise que l'on se situe entre 2.000 et 2.500 € par mois.

Madame BOCQUET précise que les frais réclamés aux ambulants ne sont pas élevés mais ce n'est pas non plus un grand marché.

Le Président précise que le Collège peut toujours réévaluer la situation par la suite.

Monsieur CHEVALIER précise que l'on parle d'un impact de 6.000 à 7.500 € pour 50 personnes concernées alors que la mesure précédente est évaluée à 10.000 € mais ne concerne que 5 personnes.

Monsieur DESMET précise que la commune active les leviers qu'elle a en sa possession. Certains propriétaires privés ont également fait des gestes au niveau des loyers réclamés aux commerçants. Par ailleurs, il ne faut pas confondre le commerce ambulante du marché avec les commerces qui ont pignon sur rue. L'ambulant vient 5 à 6 heures par semaine à Antoing et ne peut pas être comparé à un commerce local présent 24 h/24.

Par 18 voix pour et une abstention (groupe UCA), le Conseil ratifie cette décision.

- c. A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège communal du 27/03/2020 annulant la taxe de séjour 2020.
- d. Ratification de la décision du Collège communal du 27/03/2020 annulant la taxe sur les enseignes publicitaires 2020.

A la question de Monsieur VIVIER si la taxe sur les panneaux avait des implications pour les commerçants locaux, le Directeur Général répond par la négative. Il précise en outre que les panneaux publicitaires ne se limitent pas au terrain de football de Maubray puisqu'il y en a plus d'un situé le long de routes nationales notamment pour des grandes surfaces.

A l'unanimité, le Conseil ratifie cette décision.

- e. A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège communal du 27/03/2020 annulant la taxe sur les exploitations de taxis pour 2020 – montant : 280,00 €.
- f. Ratification de la décision du Collège communal du 27/03/2020 décidant de reporter la date butoir pour le paiement de la taxe sur les immondices au 30/09/2020 au lieu du 12/05/2020.

Monsieur VINCENT signale que l'avertissement extrait de rôle de cette taxe est malheureusement très mal tombée, en plein début de confinement mais cela c'est le hasard. Il

demande à être plus proactif dans le domaine de la communication car des discussions à n'en plus finir apparaissent sur les réseaux sociaux notamment autour de la distribution des sacs poubelles. Ne pourrait-on écrire une tartine pour expliquer aux gens que faire se déplacer plus de 3.000 personnes en pleine période de confinement était tout à fait absurde ? Et rappeler également que la solidarité entre voisins pourrait être de mise au niveau de ces sacs. Il est cependant évident que celui qui ne veut pas entendre...

Le Directeur Général précise avoir écrit à maintes et maintes reprises les raisons liées au report (et non pas à l'annulation) de la distribution des sacs poubelles. Mais effectivement, celui qui ne veut pas entendre... Néanmoins, lorsqu'une interpellation citoyenne est émise sur la page communale, seul le Directeur Général est habilité à fournir une réponse mais sa tâche première n'est bien évidemment pas d'être sur facebook... Quand on voit le nombre de personnes qui ont relayé la fausse information selon laquelle la distribution des sacs poubelles était annulée alors qu'elle ne l'a jamais été en dit long sur ce que l'on peut lire sur les réseaux sociaux ... Lorsqu'une « fake news » est lancée, il est difficile de la contrer...

Monsieur VINCENT s'interroge sur la pertinence de répondre sur des sites non officiels car cela engendre des commentaires difficilement gérables.

Le Directeur Général admet avoir essayé de calmer le jeu sur une page non officielle mais s'est résigné à ne pas aller plus loin. Par contre, il précise avoir censuré des commentaires de citoyens sur la page officielle de la commune parce que ce genre de commentaires n'y avait pas sa place. Cette page sert avant tout à fournir des informations à la population et n'est certainement pas le lieu pour y mettre des réflexions personnelles.

A la demande de Monsieur VINCENT, le Président précise que le Collège de demain fixera la date de la distribution de ces sacs et annonce que cela nécessite la prise de mesures particulières pour garantir la sécurité tant des citoyens que du personnel communal. Cette distribution semble être devenue un droit. Pourtant, nous sommes probablement l'une des dernières communes à agir de la sorte. Par ailleurs, des investissements ont été consentis pour les bulles à verre, les points d'apport volontaires, l'extension du recyparc, ... Il faut néanmoins que le tonnage par habitant diminue si on veut réduire les coûts de la gestion des déchets. La distribution, quant à elle, aura lieu courant du mois de juin.

Monsieur DENAYER précise avoir trois préliminaires et trois motifs d'être heureux avec un bémol :

1. Heureux de tous vous retrouver en bonne santé, comme quoi les mesures prises à tous les niveaux des exécutifs (fédéral, communautaire et régional et communal) aussi impopulaires qu'elles ont pu paraître, ont et portent leur fruit.
2. Heureux également de pouvoir enfin débattre à nouveau en conseil communal malgré une pointe d'amertume sur l'ignorance du collège envers notre groupe. Fort du décret RGW donnant pouvoirs spéciaux au collège et fort de votre pouvoir absolu, vous avez décidé de faire cavalier seul alors que nous avons sollicité des infos et ou proposé notre collaboration, même via vidéo ou vision conférence. Vous répondez que c'était votre droit sur base des pouvoirs conférés par ce décret wallon de pouvoirs spéciaux mais c'est aussi oublier l'esprit de ce décret qui vous invitait à tenir un dialogue démocratique entre majorité et opposition.... Si l'on peut saluer la manière dont la majorité (et l'ensemble du personnel communal) a géré la crise du Covid-19, nous déplorons cependant largement l'absence totale de dialogue avec l'opposition durant

cette période. J'entends ce jour votre ouverture via une commission spéciale Covid et notre groupe y collaborera dans le dialogue.

Ce dialogue constructif n'ayant pas eu lieu, nous avons été mis de côté, nous imposant d'écrire une lettre ouverte (il y a deux semaines maintenant) faisant état de notre position face à cette situation tout en faisant des propositions concrètes de mesures à prendre dans le cadre de cette pandémie.. Au vu, plutôt au lu de ce qui est paru dans la presse hier, par communiqué du groupe PS, il semble en tout cas enfin que vous nous avez lu et même suivi sur certaines de nos propositions. Serait-ce de bon augure ?

3. Heureux également de cette séance en videoconférence permettant à chaque citoyen intéressé de pouvoir nous suivre. Nous osons espérer qu'il ne s'agit pas d'un one shot même si l'on connaît votre aversion sur cette méthode de débat pour nous l'avoir rappelé lorsque nous débattions du règlement d'ordre intérieur de ce conseil. « Moi tant que je serai bourgmestre il n'y aura pas de diffusion publique ». Cette méthode s'est toutefois imposée à vous, à raison de la pandémie et d'un décret régional wallon, ... Nous souhaitons qu'elle puisse perdurer et se pérenniser. Nous y avons tous à y gagner dans le débat démocratique, rappelons qu'un Conseiller Communal n'est qu'un mandataire et qu'à ce titre nous sommes redevables envers les électeurs. Quoi de mieux qu'une diffusion publique ...
4. Avant d'en terminer avec les mesures adoptées par le collège en pouvoirs spéciaux le 27/03 et sur la taxe immondices...pt 3.f.dernier point des décisions du collège 27/03 Arrêtons-nous sur l'impact budgétaire des 5 mesures soumises au débat de ce jour

Taxe enseigne : 5600 euros

Taxe séjour : 720 euros

Taxe taxi : 280 euros

Redevance marché hebdomadaire et braderie : 20.000

Les loyers gratuits pour cinq locataires d'immeubles commerciaux communaux : 10.263,68 euros

Soit 36.863,68 euros duquel il faut déduire une compensation fédérale (et cela vous n'en parlez pas dans votre note explicative) en effet le fédéral met à disposition des pouvoirs locaux une somme de 3,969 millions d'euros pour les mesures de réduction ou de modérations de taxes et ou redevances. Pour Antoing cette compensation s'élève à 16.328,64 euros.

L'impact actuel de vos mesures s'élève ainsi à 20.535,04 €.

Nous ne disons pas que ça n'est pas rien mais à circonstances exceptionnelles mesures exceptionnelles. Antoing a des finances saines il est tout à fait possible d'aller beaucoup plus loin sans grever de manière catastrophique les finances... tout le bassin qui anime notre cité a souffert, souffre et souffrira encore. Tous les secteurs économiques, marchands et non marchands, doivent être aidés sans en omettre un seul. N'oublions pas à ce titre le secteur culturel.

Le communiqué du groupe PS d'hier sur de nouvelles mesures a quelque peu déflorer la mariée, notons que ces mesures répondront sans doute à notre volonté d'ouvrir le robinet de manière plus importante mais cela fera l'objet d'un autre débat puisque ces mesures (déjà décidées en collège mais non connues de nous, mais bien connue de votre groupe assez étonnement) viendront en débat d'un prochain conseil .

Le Président signale qu'il ne faut pas oublier l'achat de masques pour la population pour un montant de 24.000 € et que nous sommes la commune la moins taxée de Wallonie Picarde. En ce moment, nous courons un marathon et il faut faire attention aux finances. Le Ministre a annoncé une baisse des recettes pour l'impôt sur les personnes physiques de l'ordre de 12 %. Pour Antoing, cela pourrait atteindre 250.000 €.

Monsieur DENAYER signale, qu'à l'heure d'aujourd'hui et des éléments dont il a connaissance, les mesures prises n'ont pas un impact budgétaire conséquent pour les finances communales.

Monsieur VIVIER estime que le report de la taxe immondices est un bon choix car certaines personnes vont avoir du mal à joindre les deux bouts dans les mois à venir. Le report de la distribution des sacs et la protection du personnel communal par rapport aux risques que cette distribution présentait était un très bon choix. Par contre, il faut être bien plus sévère envers les pollueurs payeurs.

A l'unanimité, le Conseil ratifie cette décision.

- g. Ratification de la décision du Collège communal du 20/03/2020 concernant la dotation communale 2018 à la zone de secours, et décidant d'introduire un recours au Conseil d'Etat ;

Monsieur VIVIER signale que son groupe votera contre ces recours car le Bourgmestre vote ces budgets lors du Conseil de Zone mais introduit un recours par la suite qui, par ailleurs, coûte de l'argent tout en étant inefficace.

Le Président rappelle que la Commune a obtenu gain de cause dans ce dossier tout comme les 5 autres communes qui ont également déposé ces recours. Les frais d'avocat ont été partagés entre les six communes ce qui est une bonne chose.

Par 12 voix pour, 6 voix contre (groupe GO) et 1 abstention (groupe UCA), le Conseil ratifie cette décision.

- h. Ratification de la décision du Collège communal du 20/03/2020 concernant la décision du Conseil de la Zone de Secours du 18/11/2019, et décidant d'introduire un recours au Conseil d'Etat ;

Par 12 voix pour, 6 voix contre (groupe GO) et 1 abstention (groupe UCA), le Conseil ratifie cette décision

- i. Ratification de la décision du Collège communal du 20/03/2020 concernant la dotation communale 2020 à la zone de secours, et décidant d'introduire un recours au Conseil d'Etat ;

Monsieur DENAYER précise que la demande vise l'introduction d'un recours contre le calcul de la clé de répartition de la dotation communale en ce qui concerne la zone de secours. Le 23/01 le gouverneur du Hainaut se déclare incompétent sur un recours introduit par notre ville contre une décision du conseil de zone du 18/11/2019 et notamment sur l'article 2 de cette décision sur la clé de répartition des dotations communales.

Le gouverneur se déclare incompétent pour en connaître car il n'existe pas de dispositions légales autorisant la commune à présenter un tel recours auprès du gouverneur sur ce point précis.

Vous souhaitez introduire un recours mais finalement sur quelle base juridique (rien dans le dossier sur ce point).

Comment voulez-vous que l'on puisse valablement délibérer si nous ne pouvons pas appréhender la base juridique du recours sollicité....

J'imagine que notre DG pourra nous en dire plus à ce sujet ...

Le Directeur Général signale qu'une décision a bien été prise par la zone de secours et que cette décision n'est en effet pas soumise à tutelle. Dès lors, la seule instance vers laquelle la commune peut se tourner pour défendre ses intérêts est le Conseil d'Etat comme pour toute personne qui veut contester une décision qui a des effets juridiques. La commune a en effet fait un recours administratif dit « gracieux ». Comme on pouvait s'y attendre, le Gouverneur s'est dit incompétent et s'est, en quelque sorte, dédouané tout simplement parce qu'il n'a pas la tutelle sur cette décision. Par ailleurs, le Gouvernement Wallon a annoncé récemment qu'il allait modifier la législation pour mettre en place une tutelle sur les décisions des zones de secours car il y a bien un vide juridique à ce niveau.

Monsieur DENAYER n'étant pas persuadé de la compétence du Conseil d'Etat, le Directeur Général précise que ce n'est pas la position de l'avocat qui défend les intérêts des six communes concernées et rappelle que cette décision aura des effets importants sur les finances communales et ce, jusque 2024. Il serait plus que préjudiciable pour la commune de ne pas utiliser tous les voies juridiques pour se défendre.

Par 12 voix pour, 6 voix contre (groupe GO) et 1 abstention (groupe UCA), le Conseil ratifie cette décision.

- j. Ratification de la décision du Collège communal du 03/04/2020 concernant la Modification budgétaire 01/2020 de la Fabrique d'Eglise d'Antoing, avec augmentation de la part communale de 4.060,76 € (réparation de l'horloge).

Madame DELEPINE précise que c'est contraint et forcé que cette décision a été prise. L'évêché est bien au courant que l'église Saint-Pierre est la seule église n'appartenant pas à la Commune dans l'entité et qu'un document signé à l'époque stipulait bien que la Ville prenait en charge l'entretien mais non les réparations de l'horloge. Et de nous informer qu'en cas de refus, ils iraient en recours auprès du Gouverneur... Manifestement, il ne sert plus à rien d'avoir de contrat...

Monsieur VERSCHEURE signale que c'est quand même une heureuse coïncidence que le jour de son retour au sein de l'hémicycle, on approuve ces travaux de réparation car c'est lui qui avait fourni le document il y a maintenant deux ans. Madame DELEPINE en convient mais répète que dans ce document l'accord était que la Ville prenne en charge les travaux d'entretien et non de réparation...

A l'unanimité, le Conseil Communal ratifie cette décision.

- k. A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège Communal du 10/04/2020 concernant l'octroi et la liquidation du subside pour l'année 2020 à l'ASBL Jardins Bios du Hainaut, d'un montant de 1.500 €, à la demande de Monsieur Samuël VINCENT, administrateur.

- l. A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège communal du 10/04/2020 concernant le renouvellement de l'éclairage public à la Crinquaine à Antoing –

Approbation du projet définitif remis par ORES, pour une estimation de 28.307,58 € TVA Comprise, montant qui sera ajusté au moment de la mise en œuvre.

- m. Ratification de la décision du Collège communal du 24/04/2020 concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage à la zone de secours de Wallonie picarde, pour le Marché public de fourniture de 8.000 masques en tissus. Marché passé par procédure négociée sans publication préalable. Les critères d'attribution sont la qualité, le prix et la disponibilité. L'estimation est de 24.000 € TVA Comprise.

Le Président ajoute, qu'entretemps, le taux de TVA est passé de 21 à 6 % et que le prix du masque est passé de 2,30 € à 2,014 € TVAC. Une réunion d'urgence a eu lieu ce 26 mai car il manquait encore 40.000 masques. Des masques blancs ont dès lors été commandés en urgence auprès d'une autre firme. Nous recevrons donc dans les prochains jours les 40.000 masques manquants qui viendront donc en surplus. Le Président précise que, contrairement à d'autres communes, il n'a pas voulu faire une distribution partielle des masques sur son entité. Il n'aurait pas été normal que plusieurs villages soient desservis avant les autres. Par ailleurs, il ajoute que la zone de secours a eu la maîtrise totale de ce marché et les en félicite. A noter qu'une société d'Antoing a été retenue dans le cadre de ce marché public pour la fourniture de 80.000 masques sur un total de 360.000. La livraison aurait dû avoir lieu le 15 mai. Au final, la population l'aura eu le 28 mai.

Madame BOCQUET remercie la commune même s'ils arrivent tardivement. Il faudrait remercier toutes les petites mains dans le bulletin communal. Cet élan de solidarité a permis aux gens d'aller travailler, prendre les transports en commun, ...

Monsieur Julien BAUWENS signale que la zone de secours est souvent décriée autour de cette table mais qu'elle a ici joué son rôle de coupole et permis d'avoir de meilleurs prix. Il se réjouit qu'on parle enfin de la zone de secours de façon positive. Par ailleurs, il rejoint les dires de Madame BOCQUET et propose d'inviter les couturières lors d'un prochain Conseil Communal afin de les mettre à l'honneur.

A la question de Monsieur DENAYER, le Président confirme que les 8.000 masques obtenus via ce marché seront facturés par la zone de secours. Monsieur DENAYER ajoute que la Région Wallonne a annoncé le déblocage d'une aide envers les communes pour l'achat de masques envers la population à raison d'un montant forfaitaire de 2 € par masque. Qu'en est-il et qu'en est-il de l'aide provinciale en matière de supracommunalité. Le Président confirme l'aide régionale et le Directeur Général précise que le projet de supracommunalité étalé sur 3 ans a intégralement été dédié au projet 300.000 arbres pour la Wapi et que le Collège n'a pas fait appel à ces fonds.

Madame BOCQUET présente des masques réalisés pour des personnes « différentes » que ce soit les malvoyants, les enfants, ... Il serait utile d'en faire la publicité.

A l'unanimité, le Conseil ratifie cette décision.

- n. Ratification de la décision du Collège communal du 30/04/2020 approuvant le compte 2019 du CPAS, compte de résultat et bilan au 31/12/2019, assortis du rapport financier.

Monsieur VINCENT signale que la situation du CPAS est saine. L'aide sociale n'est pas utilisée en totalité et Antoing reste manifestement préservée pour l'instant. Les services fonctionnent bien et espérons que les aides sociales n'augmenteront pas trop en 2020.

Monsieur BILLOUEZ précise que le boni du compte est de 149.478 € et souligne la bonne gestion de la Directrice Générale et du service social. La politique des articles 60 porte ses fruits.

A l'unanimité, le Conseil ratifie cette décision.

- o. Ratification de la décision du Collège communal du 30/04/2020 approuvant les modifications budgétaires n° 1/2020 ordinaire et extraordinaire du CPAS. L'intervention communale est inchangée et s'élève au montant de 1.408.584,27 €.

Monsieur VINCENT se dit moins positif pour ce point. En 20 ans, il a connu environ 3 licenciements avec des frais importants. Ici on parle d'une ardoise de 120.000 €. Est-ce une condamnation ou un préavis ? Il n'y a pas d'impact sur le budget communal. On prend et paie des avocats mais nous ne sommes pas souvent vainqueurs. Peut-être pourrait-on gérer mieux en arrivant à des accords à l'amiable ?

Monsieur DENAYER précise que son groupe, pour être cohérent avec son représentant au bureau permanent, demande à scinder le vote de cette modification budgétaire en ordinaire et extraordinaire. En effet, son groupe souhaite s'abstenir sur l'ordinaire et approuver l'extraordinaire.

Pourquoi cette abstention à l'ordinaire ? La modification intervenue est en effet prévue pour couvrir des dépenses. De quelles dépenses s'agit-il ? Il s'agit d'ajouter des fonds relatifs au paiement des frais suite à un arrêt de la Cour d'Appel défavorable au CPAS.

Nous nous abstiendrons donc à l'ordinaire car il nous paraît que l'argent public ne doit pas servir à cela (même si la décision de justice doit évidemment être respectée) alors qu'on aurait pu éviter cela. Il y a eu une condamnation en première instance. Le CPAS a été en appel et cette condamnation a été confirmée en appel.

Ce n'est pas la première fois que cela arrive et cela reste de l'argent public qui pouvait être destiné aux missions sociales du CPAS, toujours plus nombreuses et encore plus de part cette pandémie.

Plutôt que de se lancer dans des procédures judiciaires toujours aléatoires (surtout après un premier jugement défavorable) dans les cas d'espèce, Monsieur DENAYER a, pour sa part, toujours préféré la voie conciliatoire et négociée.

Monsieur BILLOUEZ précise que tout le monde connaît les détails de cette affaire qui date de 3 ans. Tous les groupes politiques ici présents étaient, à l'époque, représentés au CPAS. A cette époque, la décision avait été unanime au sein du Conseil de l'Action Sociale. Le dossier était conséquent. Il y avait beaucoup d'éléments très lourds pour se séparer de cette personne. Nous n'avons fait que nous défendre, cette personne nous ayant attaqué en justice car nous ne voulions pas payer d'indemnité de préavis. Cette somme correspond en effet à son préavis. Monsieur BILLOUEZ rappelle que le CPAS d'Antoing compte 110 personnes pour un budget en personnel de 3,5 millions d'€. Forcément, ce n'est pas un long fleuve tranquille; il y avait rupture manifeste de confiance et nous avons pris nos responsabilités. Pour rappel, le Conseil avait été unanime à ce sujet et personnellement, Monsieur BILLOUEZ a toujours été limpide avec ce dossier comme pour tous les autres qui sont soumis au Conseil de l'Action Sociale.

Par 7 abstentions (groupes GO et UCA) et 12 voix pour, le Conseil ratifie cette décision pour la modification budgétaire ordinaire du CPAS. A l'unanimité, il ratifie la décision pour la partie extraordinaire. Monsieur VIVIER précise que son groupe voulait montrer son accord sur les investissements prévus et c'est pourquoi il avait demandé à scinder l'ordinaire et l'extraordinaire.

4. Représentations

a. Représentation au sein du Centre de Lecture Publique

Il y a lieu de désigner 4 représentants sur base de la clé d'Hondt (3 PS, 1 GO).
Le groupe politique non représenté, sur base de la clé d'Hondt (UCA), dispose d'un représentant avec voix consultative.

Madame DELEPINE ajoute que ce point fait suite à une réunion avec Madame DEPIENNE de la Commission du Pacte Culturel. Les nouveaux statuts du Centre de Lecture Publique ont été publiés au Moniteur Belge. Il s'agit maintenant de désigner les représentants politiques.

Monsieur BONNET signale que le groupe PS a décidé de proposer Monsieur Bernard BAUWENS, Madame Viviane DELEPINE et Monsieur Gauthier DUDANT.
Monsieur VINCENT rappelle qu'il avait, en compagnie de Madame Sabine MAHIEU, déposé un point au Conseil Communal du 25/08/2016. Suite au refus de la majorité à l'époque, son groupe avait interpellé la Commission Nationale du Pacte Culturel auprès de la Chancellerie du Premier Ministre. Cela a pris du temps. Aujourd'hui, le Centre de Lecture Publique a été contraint et forcé de modifier ses statuts afin de permettre à toutes les forces politiques présentes au Conseil Communal d'être également présentes au sein de cette institution. Il serait par ailleurs intéressant de se pencher de la même manière sur les statuts du Foyer Socioculturel. Madame DELEPINE confirme que le groupe UCA n'a jamais remis en cause la saine gestion du Centre de Lecture Publique.

Monsieur VIVIER signale que son groupe propose la désignation de Monsieur Luc DENAYER. Monsieur DENAYER précise, qu'étant actuellement membre de cette institution en représentation d'une société extérieure, il démissionnera de cette fonction pour y prendre place en tant que représentant du Conseil Communal.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Martine ROOS

b. Représentation au sein de la CCATM – remplacement

Monsieur DUDANT signale que le remplacement de Natacha DUROISIN n'a pas été prévu au sein de la Commission communale consultative d'aménagement du Territoire et de mobilité (CCATM). Natacha DUROISIN était suppléante de Jean-Bernard VIVIER.

Luc DENAYER la remplace au sein des autres commissions.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le remplacement de Natacha DUROISIN par Luc DENAYER comme suppléant de Jean-Bernard Vivier en CCATM. Le Ministre devra approuver ce remplacement avant qu'il ne soit effectif

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

5. Environnement

Pollution de l'Escaut - Octroi au Collège du droit d'ester en justice et ratification de la désignation d'un Avocat

Durant la nuit du 9 au 10 avril 2020, une digue d'un bassin de décantation s'est rompue au sein de la sucrerie TEREOS, implantée à Thun-Saint-Martin, dans le Nord de la France. Suite à cet accident, quelque 100.000 m³ de boues de lavage des betteraves se sont déversés dans l'Escaut.

Cette pollution organique a eu un impact important sur nos eaux de surface et notamment sur l'Escaut et ses annexes hydrauliques entraînant la mort de milliers de poissons.

Les autorités françaises, au courant de cette situation depuis le 9 avril, n'ont pas informé les autorités belges. Les services de secours sont intervenus pour contenir la pollution, mais l'information tardive des autorités françaises a contraint à prendre des mesures d'urgence pour limiter son étendue. Cette catastrophe aura des conséquences néfastes sur les populations piscicoles, mais aussi plus largement sur la faune aquatique, l'avifaune aux alentours et la qualité des eaux de surface sur le long terme.

Vu l'ampleur de la catastrophe écologique évoquée ci-avant et des graves préjudices environnementaux, il apparaît opportun que des mesures soient engagées à l'encontre des responsables de la pollution litigieuse.

Vu la décision du Collège communal du 8 mai 2020 de :

- se déclarer personne lésée auprès du Département de la police et des contrôles (DPC) du Service public de Wallonie - Agriculture ressources naturelles et environnement - Direction territoriale de Mons ;
- déposer plainte au pénal avec constitution de partie civile ;
- désigner Maître Jean-Philippe RIVIERE pour ce faire et représenter les intérêts de la Ville pour ce dossier.

Il est proposé au Conseil communal d'autoriser le Collège communal à se constituer partie civile au nom de la Ville dans le cadre de l'affaire de pollution de l'Escaut et à intenter toute action judiciaire utile. Le Président précise que la Ville d'Antoing s'associe avec la Ville de Tournai et la Commune de Brunehaut pour se partager les frais d'avocat et tient à remercier le personnel du SPW- service de la Pêche pour leur implication dans la gestion de cette catastrophe.

Monsieur VINCENT rappelle qu'il avait personnellement interpellé le Collège le 28 avril dernier à ce sujet et le remercie d'avoir répondu à cet appel. Il précise qu'il faudra rester attentif au niveau de la biodiversité car les poissons n'étaient que la partie visible de la catastrophe. Il y aura des impacts à long terme. Le personnel du contrat rivière est également à remercier et ce contrat rivière a joué pleinement son rôle. Des aménagements devront certainement être réalisés. Le plus choquant dans cette affaire est l'absence d'informations entre nos deux pays. Des mesures auraient pu peut-être permettre de limiter la catastrophe.

Monsieur VIVIER signale qu'il y a moyen d'obtenir des aides européennes pour les interventions ultérieures en vue de restaurer ces milieux naturels. Peut-être faudra-t-il prévoir un ré-empeuplement le plus vite possible et ne pas attendre les décisions judiciaires qui risquent de durer un certain temps.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Plan de cohésion sociale

- a. Mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 – Subsidés définitifs alloués par la Région Wallonne : information

Le Service Public de Wallonie a déterminé le montant définitif des subsidés octroyés aux communes pour la mise en œuvre de leurs Plans de Cohésion de Sociale.

A Antoing, la subvention annuelle sera de 74.161,51 €. La part communale (25% de cette subvention) s'élèvera à 18.541,38 €.

Nous recevrons aussi pour l'action « Point de contact spécialisé dans les assuétudes », une subvention complémentaire dite « article 20 » de 6.711,16 € qui sera transférée au partenaire (asbl Citadelle).

- b. Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 – Convention pour transfert financier à l'ASBL Citadelle

Pour le bon déroulement de l'action « Point de contact spécialisé dans les assuétudes » prévue dans le cadre du PCS, il y a lieu d'approuver le transfert financier (budget PCS) de 15.000 € vers l'ASBL Citadelle.

- c. Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 – Convention pour transfert financier à l'ASBL AMO Graine

Pour le bon déroulement de l'action « Soutien scolaire solidaire » prévue dans le cadre du PCS, il y a lieu d'approuver le transfert financier (budget PCS) de 4.500 € vers l'ASBL AMO Graine.

- d. Plan de Cohésion Sociale - Rapport financier 2019

Le Conseil est invité à approuver le rapport financier 2019 du Plan de Cohésion Sociale.

En 2019, le montant total alloué au PCS était de 106.111,44 € (84.889,15 € de subvention + 21.222,29 € de part communale), et 96.698,90 € ont été justifiés.

Une première tranche (75%) de la subvention (soit 63.666,86 €) ayant déjà été perçue en 2019, une seconde tranche d'un montant de 13.692,26 €, sera encore octroyée à la commune après envoi du rapport financier.

Monsieur VIVIER signale que ce plan de cohésion sociale fonctionne très bien depuis 3-4 ans et félicite l'agent qui s'en occupe.

A l'unanimité, le Conseil approuve ces quatre points.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

7. Commission Locale pour l'Energie (CLE)

Rapport d'activités pour l'année 2019

Monsieur BILLOUEZ précise que ce rapport annuel concerne les matières énergétiques gaz et électricité. Cette commission s'est réunie à 3 reprises en 2019 et seuls 6 dossiers lui ont été soumis. Cela démontre l'important travail réalisé en amont par le service social car, lorsqu'un dossier arrive devant cette commission, c'est que la situation est devenue critique. Monsieur

BILLOUEZ en profite pour remercier, à l'instar du Directeur Général en début de séance, et féliciter la Directrice Générale du CPAS et tout le personnel pour le travail accompli durant cette période compliquée. Le caractère anxiogène de celle-ci a fait que le stress est devenu quotidien pour tout le personnel principalement celui de la maison de repos.

Madame BOCQUET signale que CPAS a fermé ses portes quand il le fallait et a pris les dispositions qu'il fallait.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le rapport d'activités de la Commission locale pour l'énergie pour l'année 2019.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Magali EVRARD

8. Mobilité douce

Convention de mise à disposition d'un tronçon de la ligne 88, situé entre le carrefour formé par la rue de la Station et la rue Philippart (km 0,080) et la fin du RAVeL existant, rue de Fontenoy (km 0,410) - Décision

Monsieur DESMET précise que ce projet vise la finalisation du Ravel existant. Le 3 décembre 2018, la SNCB cédait à la Région Wallonne le tronçon de la ligne n°88 situé entre les km 0,080 (carrefour rue de la Station / rue Philippart) et 0,410 (rue de Fontenoy) par le biais d'un bail emphytéotique de 99 ans. Cette dernière a rédigé une proposition de convention de mise à disposition à la Ville d'Antoing afin de nous permettre de mener à bien les travaux d'aménagement d'un itinéraire pré-RAVeL (entre le RAVeL existant, rue de Fontenoy et la gare SNCB) pour lesquels nous avons reçu une promesse ferme de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Mobilité douce 2018 » d'un montant de 100.000 €.

A la question de Monsieur VINCENT, le Président précise que l'entretien de cette voirie sera à charge de la commune. Monsieur VINCENT demande de prévoir un élagage très prochainement et s'interroge de la présence de pierres émanant du pont situé au Chemin du Moulin. Le Président signale que ces pierres ont été déchaussées volontairement. Nous avons posé des caméras afin de pouvoir identifier les auteurs de ces méfaits mais n'avons pas eu de succès à ce jour.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

9. Travaux

Accord-cadre pour la réalisation d'études d'orientation débouchant sur l'obtention d'un certificat de conformité des sols au sens du décret sol du 1^{er} mars 2018 – Proposition d'adhésion à la centrale d'achat

IDETA nous informe avoir conclu un accord-cadre de services par procédure ouverte avec la société ENVIROSOIL visant la réalisation d'études d'orientation débouchant sur l'obtention d'un certificat de conformité des sols du 01/03/2018. Pour ce marché, l'agence Intercommunale IDETA SCRL agit comme centrale d'achat (le marché lui bénéficie ainsi que les communes affiliées qui y auront adhéré).

L'adhésion à la centrale d'achat se fait à titre gratuit. Les pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires ne sont tenus à aucune exclusivité et peuvent faire appel à d'autres adjudicataires pour des prestations identiques ou analogues à ceux décrits dans l'accord-cadre, objet de la centrale d'achat.

A l'unanimité, le Conseil marque accord sur l'adhésion à la centrale d'achat et subsidiairement, accord sur la convention relative à la centrale d'achat ayant trait à l'accord-cadre IDETA 48.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

10. Plan Communal d'Aménagement (PCA)

Plan communal d'aménagement révisionnel dit « Delta zone » - compléments

Le Président signale, qu'en date du 29/08/2019, le Conseil communal a approuvé définitivement le PCAR.

En date du 04/10/2019, l'ensemble des pièces du dossier ont été transmises au fonctionnaire délégué.

En date du 06/12/2019, le fonctionnaire a sollicité les pièces complémentaires suivantes :

- Les raccordements aux principaux réseaux existants de transports de fluide et d'énergie ;
- La mention des prescriptions supplémentaires sur le plan de secteur initial.

En date du 19/02/2020, les plans nous ont été transmis par l'IDETA. Ces plans n'apportent aucun élément nouveau, il s'agit d'une situation existante, il n'est donc pas nécessaire de les soumettre à enquête publique.

Le Président ajoute que ce dossier avance doucement mais verra le jour bientôt du moins il l'espère... Une réunion est encore prévue le 16 juin. Les discussions sont engagées depuis 1996...

Monsieur VIVIER signale qu'effectivement ce dossier végète depuis 1996, cela fait donc 24 ans... C'est bien trop long et c'est une perte pour la ville. Des entreprises locales ont dû quitter la commune ou s'installer dans les villages. Cela a assez duré.

A l'unanimité, le Conseil approuve les plans joints au dossier.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

11. Subsides aux sociétés

a. A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'un subside pour l'année 2020 – association de jeu de boule carréaulée « Les Tontons Flagueurs » - montant : 125,00 € ;

b. A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'un subside pour l'année 2020 – « Les Bourleux du Français » - montant : 125,00 € ;

c. A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'un subside pour le tournoi du Rosaire 2020 – « Les Bourleux du Français » - montant : 500,00 € ;

- d. A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'un subside pour l'année 2020 – « Harmonie Royale La Concorde » – Ecole de Musique et Cadets – montant : 4.000,00 € ;
- e. A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'un subside pour l'année 2020 – « Comité des Usagers du Centre de Lecture Publique » - montant : 620,00 €.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Carine DUDANT

12. Aide en services

Octroi d'une aide en services à l'ASBL Miss, Mister et Ambassadrice Antoing Pays Blanc – Location salle du Scaldis pour l'élection de Miss Antoing du 03 au 5 décembre 2020 au tarif préférentiel de 350 € (aide en services de 1.750,00 €).

Monsieur VIVIER se pose beaucoup de questions sur la gestion de cette Asbl. Quand on sait tout ce qu'il s'est passé, leur octroyer des moyens publics est plus que limite. Est-ce que la Ville doit investir dans ce genre de concours ? Avez-vous des garanties que ce comité est sérieux et que ce ne sera pas un comité de fraudes et de magouilles ?

Le Président précise qu'il s'agit avant tout d'une aide en services et pas d'un subside. La Ville n'est plus partenaire. Il est proposé d'accorder cette aide car il s'agit de gens d'Antoing aidé par des professionnels. Nous espérons que cette nouvelle équipe fonctionnera mieux. La Ville n'a jamais investi financièrement dans ce concours et cela se limitera à une aide en services.

Par 13 voix pour et 6 abstentions (groupe GO), le Conseil approuve cette aide.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sonia KENNIS

13. Intercommunales

a. Intercommunale IMIO – Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2020. A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Présentation et approbation des comptes 2019 ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
6. Règles de rémunération applicables à partir du 01/01/2020 ;
7. Nominations d'administrateurs.

b. Intercommunale ORES Assets – Assemblée générale du 18 juin 2020. A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport annuel 2019 – en ce compris le rapport de rémunération - ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
 - Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;

- Présentation du rapport du réviseur ;
 - Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2019 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'année 2019 ;
 4. Décharge au réviseur pour l'année 2019 ;
 5. Affiliation de l'intercommunale IFIGA ;
 6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés ;
 7. Modifications statutaires ;
 8. Nominations statutaires.

c. Intercommunale IPALLE – Assemblée générale du 25 juin 2020. A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de développement durable 2019.
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2019 de la SCRL IPALLE :
 - a. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
 - b. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - c. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - d. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019 de la SCRL IPALLE :
 - a. Présentation des comptes annuels consolidés de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
 - b. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - c. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - d. Approbation des comptes annuels consolidés et de l'affectation du résultat
4. Rapport de rémunération (art.642-1 du CDLD)
5. Fixation des montants des jetons de présence et émoluments des administrateurs
6. Modifications statutaires
7. Décharge aux administrateurs
8. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises)

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Martine ROOS

14. Circulation

Règlement complémentaire de roulage – Antoing, rue de la Pêcherie – mesures de stationnement

Le Président signale que le marché hebdomadaire s'est élargi et prend un peu plus d'ampleur suite aux mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire.

Le stationnement est interdit du côté parking, entre la Place du Préau et la rue Alevale, les mardis de 07 heures à 13 heures.

Monsieur VINCENT signale que la Place du Préau est désormais entièrement encerclée par des potelets ce qui engendre des problèmes pour les commerçants soit pour leur livraison soit pour eux-mêmes lorsqu'ils veulent décharger des marchandises. Le Président précise que ces potelets sont amovibles et qu'une clé sera fournie aux commerçants concernés (boulangers et cafés).

Monsieur DENAYER signale que le libellé est un peu confus... vous indiquez stationnement interdit du côté parking entre la Place du Préau et la rue Alevale les jours de marchés de 7 à 13h

On parle bien d'une interdiction de stationnement sur la voirie de la rue de la Pêcherie partant donc de l'entrée du parking coté préau jusqu'au point d'apport volontaire coté Alevale au bout de la pêcherie, le petit parking au fond reste donc bien disponible et accessible... ? Le Président répond par l'affirmative.

Monsieur DENAYER se demande si c'est bien le moment d'interdire le stationnement alors que le marché reprend ses activités et donc attire à nouveau le chaland ... y a-t-il une urgence réelle liée à la sécurité publique à cette interdiction ? Le Président précise que ce règlement est établi suite à une demande des services de police et qu'il n'ira jamais contre les demandes du Commissaire. Si ce dernier demande la prise de ces mesures, c'est qu'elles sont nécessaires. La sécurité avant tout !

Monsieur DENAYER signale qu'il avait la même demande que Monsieur VINCENT concernant le boulanger qui a des problèmes pour rentrer ses marchandises.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce règlement de roulage.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Martine ROOS

15. Procès-verbal

Monsieur DENAYER précise que le groupe GO va approuver le PV mais doit attirer l'attention du conseil et du Directeur Général sur une contradiction des décisions intervenues à propos du parking limité sur la Place du Préau.

Vous vous souviendrez que lors du conseil de janvier vous avez présenté un premier plan de zone à stationnement limité pour l'avenue de l'Europe, la Grand'Rue et la Place du Préau. Après l'action du groupe GO, conjugués au ramdam des commerçants, vous avez fait machine arrière toute.

Lors du conseil de février, nouveau plan est présenté. Il est voté l'abrogation des mesures prises en janvier pour l'avenue de l'Europe et la Grand'Rue, pas pour la Place du Préau qui reste d'application.

On vote alors un nouveau plan pour la Grand'Rue et la Place Bara.

Vient alors notre question complémentaire dans laquelle nous demandons l'abrogation du premier plan savoir Grand'Rue, Avenue de l'Europe et Place du Préau. Ce point est voté à l'unanimité sauf le vote contre de UCA.

En conséquence si un agent constatateur ou un policier communal venait à relever une infraction et infliger une amende administrative communale, l'on pourrait facilement contester celle-ci puisqu'il n'existe plus de base légale pour sanctionner.

En février le plan « première mouture » Place du Préau est maintenu suite au point que vous présentez mais ensuite, lors du vote de notre point supplémentaire tout le plan « première mouture » (en ce compris le préau), est abrogé donc exit le préau.

Vous devriez donc, pour avoir une base légale solide et sans interprétation possible, représenter ce point uniquement pour le Préau.

Le Directeur Général signale que le procès-verbal indique que le point qui est remis au vote est le point 8 b et ce dernier ne concernait que l'Avenue de l'Europe et la Grand'Rue. La demande du groupe GO comprenait également la Place du Préau mais comme précisé dans le PV, c'est bien la décision du point 8 b qui a été révisée et pas l'approbation du point supplémentaire déposé par le groupe GO.

Monsieur DENAYER estimant qu'il s'agit là d'une interprétation sujette à caution, il est proposé de représenter le règlement pour le parking limité de la Place du Préau lors du prochain Conseil Communal.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2020.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

16. Questions orales

Monsieur VIVIER se dit heureux d'avoir déjà eu des réponses à certaines questions dès le début de la présente séance. Par ailleurs, il a envoyé une lettre ouverte il y a environ 15 jours-3 semaines et là aussi divers points sont rencontrés. Néanmoins, la communication est un peu bizarre car la première réponse nous est présentée dans la presse comme émanant du groupe PS et non du Collège. Le Président précise que la communication émanait bien du Collège.

Monsieur VIVIER revient sur le contenu de la lettre ouverte et tout d'abord sur la mise en place des chèques cadeaux en ligne. Il y avait deux possibilités : soit l'autorité locale octroyait un chèque cadeau à chaque citoyen soit, ce que vous avez choisi, l'autorité locale permet au citoyen d'acheter des chèques en ligne auxquels vous avez décidé de rajouter 10 %. Nous avons demandé qu'une commission soit réunie pour définir ce choix. Il faudra être attentif à avoir une liste complète des commerçants locaux.

Pour l'aide directe aux commerçants, vous auriez pu ajouter ce point à l'ordre du jour d'aujourd'hui, cela aurait permis de valider cette proposition ce jour et de ne pas perdre un mois. C'est dommage. Monsieur VIVIER ajoute que son groupe a proposé qu'il y ait le même genre de chèques pour le monde de la culture. Nous avons également proposé une prime sanitaire d'un montant de 200 €. Nous sommes heureux de constater que vous faites mieux avec un montant de minimum 500 €. Par rapport au monde sportif, il faudrait les rencontrer afin de connaître leurs besoins. La communication au niveau de l'IPP n'était pas claire : nous avons cru préalablement à une baisse du taux de l'IPP mais nous constatons que vous parliez d'une baisse des recettes attendues. L'organisation d'une commission sur le covid-19 avec la population pourrait s'avérer utile.

Le Président signale qu'un article de presse mentionne que « le PS soutient le Collège » et il espère que d'autres partis vont également soutenir les décisions du Collège. Ce serait la preuve d'une avancée. En matière de communication, le Président précise qu'il n'a jamais parlé de baisser le taux de l'IPP et qu'en revanche, l'annonce du groupe GO concernant le coût-vérité en matière de déchets n'était certes pas des plus appropriées, l'application de ce coût-vérité étant avant tout une obligation légale et pas un choix communal. Enfin, le Président précise qu'une commission ne se tient qu'en présence des conseillers communaux et certainement pas avec la population ou alors ce n'est pas une commission.

Monsieur VIVIER signale que le groupe GO a montré aujourd'hui qu'il suivait la majorité dans la plupart de ses décisions. Par rapport à l'IPP, la remarque voulait simplement attirer l'attention sur la clarté de la communication. Quant à la commission, l'idée est que des contacts soient d'abord établis avec les commerçants et les citoyens avant de se réunir en commission.

Madame BOCAGE précise qu'une réunion sera effectivement organisée avec les commerçants comme l'an dernier.

Monsieur CHEVALIER signale que des riverains de la crèche communale se plaignent de nuisances sonores et aimeraient avoir des informations quant aux mesures qui seront ou ont été prises à ce sujet. Monsieur DESMET précise que, concernant les nuisances sonores, nous avons pris l'initiative de faire appel au bureau d'étude MODYVA, bureau agréé par le Région Wallonne dans le cadre de la lutte contre le bruit. Des mesures ont été effectuées afin de vérifier que le niveau de bruit des installations respecte les dispositions de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 4 juillet 2002. Il en ressort que :

- Le niveau de bruit particulier de la pompe à chaleur est inférieur à 40 dB(A), ce qui est conforme à la législation (le mur de séparation remplit correctement son rôle d'écran sonore) ;
- Le niveau de bruit de l'extracteur du séchoir excède les valeurs limites autorisées en période de transition (de 6h à 7h et de 19 à 22h) ainsi que le dimanche en journée. Le personnel de la crèche a pris les dispositions pour éviter de faire fonctionner le séchoir avant 7h00 ou après 19h00 en semaine ainsi que le week-end, à l'exception du samedi matin. Nous avons également mis en œuvre les recommandations indiquées dans le rapport à savoir, le placement d'une gaine flexible acoustique de 3m de longueur entre le séchoir et la grille d'extraction permettant ainsi un gain de l'ordre de 23 dB. Le niveau de bruit particulier de l'extracteur du séchoir chez les plaignants est désormais conforme à la réglementation en vigueur et ce, même en cas de fonctionnement en période de transition.

La crèche est un bâtiment vivant et nous avons insisté auprès du personnel pour qu'il veille aux règles de bon voisinage. Le Président ajoute qu'une gaine a été posée hier pour le séchoir par la main d'œuvre communale.

Concernant les nuisances olfactives, nous avons changé de produits car il s'avère que c'était le parfum qui dérangeait.

Monsieur VINCENT voulait faire le point sur les travaux de la Grand'Rue. Il semble que les travaux se passent bien mais quels sont les délais et à quelle date peut-on espérer une ouverture définitive de cette voirie. Qu'en est-il du coût de ces travaux et quid d'une fête à l'issue des travaux (quand, comment, par qui, avec quel budget, ...) ?

Monsieur DESMET précise que, lors de la réunion préparatoire, il a été décidé de scinder les travaux de réfection en 2 phases distinctes afin d'éviter de couper un tronçon à la circulation automobile. La phase 1 a débuté le 11 mai dernier. Cette 1^{ère} phase se terminera par le

bétonnage d'une bande de circulation dans le bas de la Grand'Rue ce jeudi 28/05/2020. Afin d'éviter d'attendre 28 jours de séchage, TRBA a proposé de mesurer l'évolution de la résistance du béton régulièrement (des échantillons de béton ont été prélevés à cet effet). Dès que la valeur requise par le CCT Qualiroutes est atteinte, la phase 1 sera rouverte à la circulation et les travaux de la phase 2 pourront commencer. Ces derniers pourraient débiter le 8 juin 2020 prochain avec une réouverture au trafic automobile fin juin (sous réserve de conditions météo favorables et de l'atteinte de la résistance du béton requise).

28 jours après la dernière phase de bétonnage, TRBA posera un produit d'imprégnation sur le béton afin de le protéger de l'effet des sels de déneigement. Cette dernière opération serait exécutée de nuit.

A la question de Monsieur VINCENT, Monsieur DESMET précise que la réouverture est bien prévue fin juin. Le produit d'imprégnation sera, quant à lui, posé en seule nuit mais ne devrait pas générer de nuisances particulières. Aucun coût supplémentaire pour la Ville car ces travaux sont à charge de l'entreprise. Des essais seront à nouveau réalisés à l'issue des travaux. Ils devront bien évidemment être concluants et seront connus aux alentours du 20 juillet. Au niveau de la festivité, le Président signale que rien n'est établi à ce jour et qu'il faut attendre l'évolution de la crise sanitaire.

Monsieur VINCENT estime qu'il faudra mettre en valeur ces travaux et faire appel aux forces vives de l'entité.

Madame BOCQUET signale que les bancs et pots de fleurs installés à la Place du Préau sont particulièrement beaux. Par ailleurs, Madame BOCQUET regrette que nombre de déjections canines sont visibles sur le terrain synthétique. Le Président regrette cette situation bien que les services de police aient visualisés les caméras mais sans résultat.

Le Président remercie tout le monde et déclare la séance publique close.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 21 h 20.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS